

**GUIDE D'UTILISATION
DE LA VISIOCONFÉRENCE ZOOM POUR
LES PARTIES, LES REPRÉSENTANTS ET
LES PROCUREURS**

1^{er} juin 2020

AVANT-PROPOS

La visioconférence Zoom se révèle un outil précieux dans le contexte actuel de distanciation sociale. Elle permet de créer une salle virtuelle avec la vidéo des participants et comprend plusieurs fonctionnalités utiles à la gestion d'audiences et de séances de conciliation. Les participants peuvent interagir depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent.

Cette technologie est celle choisie par le Tribunal administratif du travail (le Tribunal) pour tenir des audiences et des séances de conciliation à distance. À cet égard, le Tribunal s'est doté de licences d'utilisation afin de s'assurer de la tenue de visioconférences sécuritaires.

Le Guide d'utilisation de la visioconférence Zoom pour les parties, les représentants et les procureurs contient l'information pertinente pour vous familiariser avec les fonctionnalités de cette technologie et vous permettre de participer à une audience ou à une séance de conciliation à distance.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
1 PRÉREQUIS	3
2 INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR PARTICIPER À UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM AVEC UN ORDINATEUR.....	4
2.1 Installation et configuration initiale de l'application Zoom	4
2.2 Test avant la visioconférence.....	5
2.3 Configuration des paramètres Zoom	8
3 COMMENT REJOINDRE UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM	10
3.1 Se préparer.....	10
3.2 Respecter le décorum.....	10
3.3 Rejoindre la visioconférence au moment prévu avec un ordinateur	11
4 ASSISTANCE TECHNIQUE	14
ANNEXE.....	15
PARTICIPER À UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM AVEC UN APPAREIL MOBILE	15
1. Appareil mobile Apple	15
1.1. Installer l'application Zoom sur un appareil mobile Apple (tablette ou téléphone intelligent)	15
1.2. Rejoindre la visioconférence à partir d'un appareil mobile Apple (tablette ou téléphone intelligent).....	17
2. Appareil mobile Android.....	21
2.1. Installer l'application Zoom sur un appareil mobile Android.....	21

1 PRÉREQUIS

Pour une visioconférence avec l'application Zoom, vous devez avoir accès aux éléments suivants :

- une connexion Internet haute vitesse privée (et non pas publique);
- un ordinateur ou un appareil mobile (tablette ou téléphone intelligent) muni d'une caméra et d'un microphone.

Si vous avez un appareil mobile, consultez l'annexe du présent document pour installer l'application Zoom et savoir comment rejoindre la visioconférence.

- ❖ **Attention** : l'utilisation simultanée du même signal Internet par d'autres personnes durant la visioconférence peut nuire à la qualité de l'image vidéo.

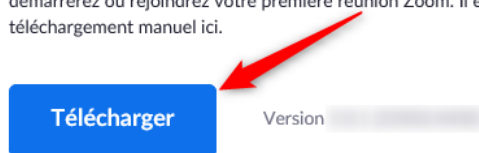
2 INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR PARTICIPER À UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM AVEC UN ORDINATEUR

2.1 Installation et configuration initiale de l'application Zoom

S'il s'agit de votre première utilisation de l'application Zoom sur votre ordinateur, vous devez la télécharger à l'adresse <https://zoom.us/download> et cliquer sur « **Télécharger** ».

Client Zoom pour les réunions

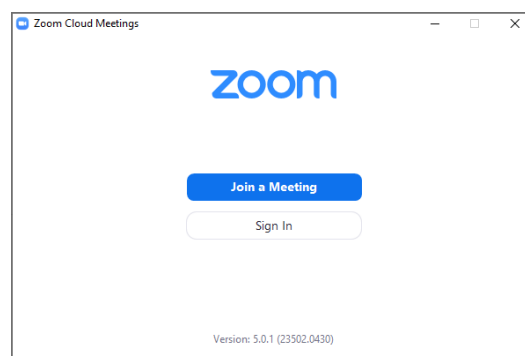
Le client de votre navigateur Web se téléchargera automatiquement lorsque vous démarrerez ou rejoindrez votre première réunion Zoom. Il est également disponible pour un téléchargement manuel ici.



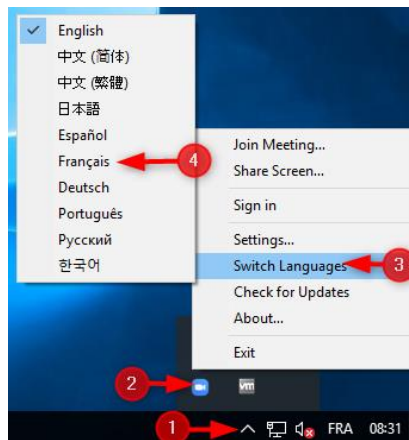
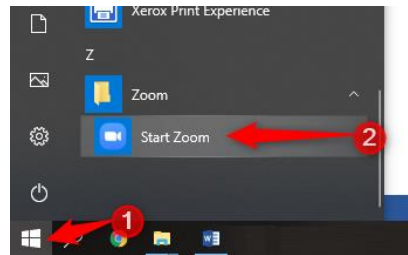
Une fois le logiciel téléchargé, vous devez l'exécuter. Une fenêtre indiquant la progression apparaît.



Une fois l'installation terminée, vous voyez apparaître l'écran d'accueil de l'application Zoom.



Par défaut, l'application Zoom s'installe en anglais. **Avant d'aller plus loin, il est recommandé de changer la langue de l'application pour le français.** Pour ce faire, vous devez lancer l'application Zoom via le menu **Démarrer** qui se trouve dans le coin inférieur gauche de votre écran.



Au bas de votre écran à droite, près de l'heure, se trouve l'icône de l'application Zoom. Faites un « clic droit » sur cette icône et choisissez « Switch Languages », puis « Français ».

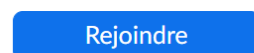
2.2 Test avant la visioconférence

Avant votre visioconférence, il est **recommandé** de vous rendre à l'adresse <https://zoom.us/test> afin de tester votre configuration audio et vidéo, et ainsi vous assurer que tout sera fonctionnel au moment de votre visioconférence.

Pour effectuer le test, cliquez sur « **Rejoindre** ».

Rejoindre la réunion de test

Testez votre connexion Internet en vous joignant à une réunion de test.



Si vous êtes incapable de participer à la réunion, visitez le [Centre d'assistance Zoom](#) afin d'obtenir des informations utiles.

Vous pouvez maintenant saisir votre nom et rejoindre la visioconférence.



Important : saisissez votre **nom complet**, c'est-à-dire votre **prénom** et votre **nom de famille**. C'est ce nom complet qui s'affichera lors de la visioconférence. Il permettra au juge administratif ou au conciliateur de vous identifier et de vous admettre à la visioconférence.

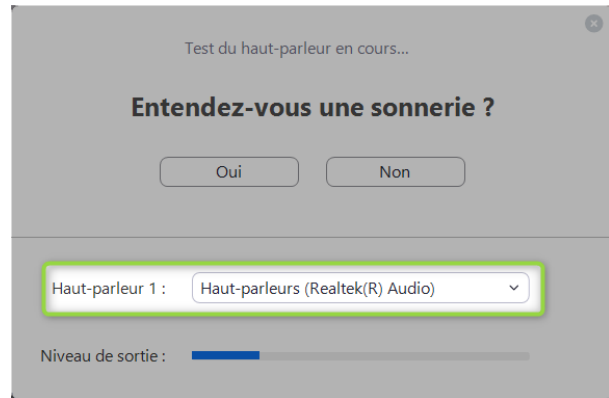
Cochez ensuite la case sous votre nom afin que Zoom le mémorise pour les prochaines visioconférences.

Si une caméra est détectée par Zoom, un aperçu de la vidéo s'affiche et on vous demande de rejoindre la réunion de test. Cliquez sur « **Rejoindre avec une vidéo** ».

Vous pouvez cocher la case au bas de cette fenêtre si vous désirez avoir toujours un aperçu de votre vidéo avant de rejoindre vos visioconférences Zoom.



Vous entrez ensuite dans la salle de test qui vous permet de tester votre haut-parleur ou votre casque d'écoute. Une sonnerie joue à répétition et vous pouvez faire les ajustements au besoin.



Si vous n'entendez pas la sonnerie, changez le périphérique de sortie audio dans la liste déroulante vis-à-vis de « Haut-parleur 1 : ». Si vous n'entendez toujours rien, vérifiez que vous n'avez pas coupé le son de votre ordinateur.

Assurez-vous de ne pas avoir ce pictogramme  dans la zone de notifications au bas droit de l'écran.

Vous devriez avoir celui-ci : 

L'étape suivante consiste à tester votre microphone et à écouter ce que Zoom a pu capter comme signal sonore.

Au besoin, changez le périphérique d'entrée audio dans la liste déroulante vis-à-vis de « Microphone 1 : ».



Si vous réussissez à entendre votre voix en retour de son quelques secondes après avoir parlé, cela indique que votre microphone est bien configuré.

On vous affiche ensuite une fenêtre vous demandant de « **Rejoindre l'audio par ordinateur** » pour la salle de test.

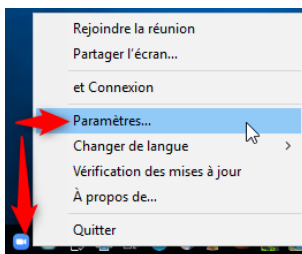
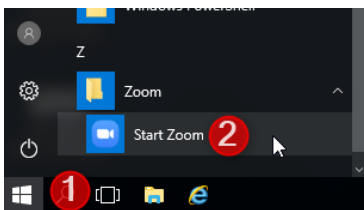
Note : vous pouvez cocher la case au bas de la fenêtre si vous désirez que votre microphone soit toujours activé lors de vos visioconférences Zoom.



Vous avez maintenant terminé de tester votre matériel.

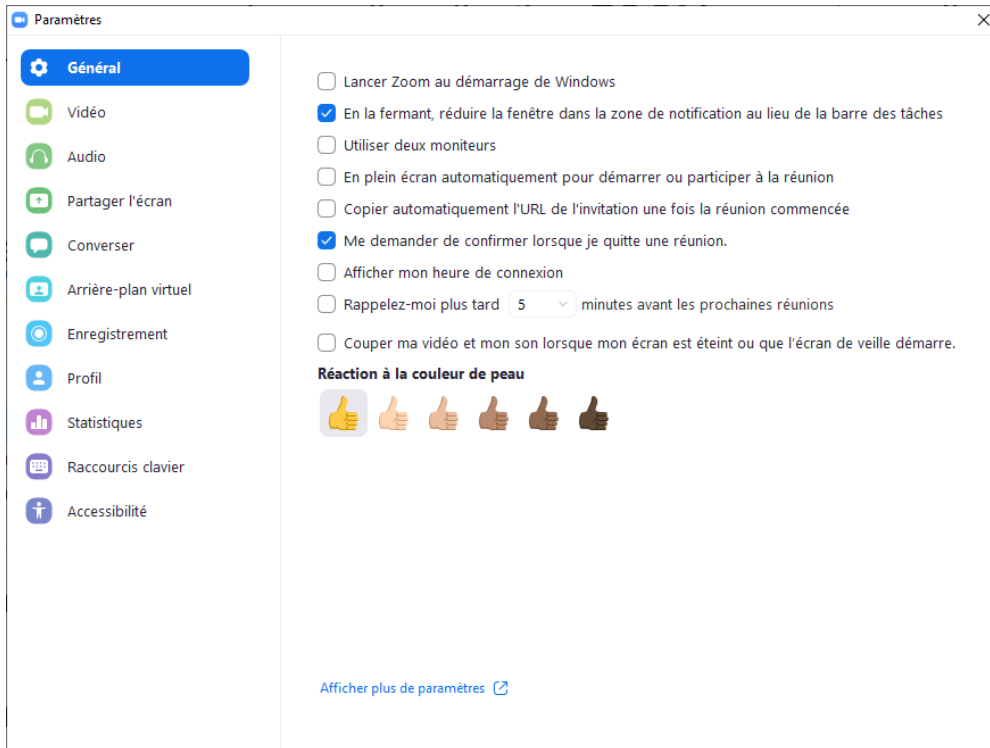
2.3 Configuration des paramètres Zoom

Si vous désirez changer certains paramètres de l'application Zoom avant ou après une visioconférence, vous pouvez lancer l'application sur votre ordinateur à partir du menu **Démarrer**, puis effectuer les ajustements nécessaires.



Dans la zone de notifications près de l'heure au bas droit de l'écran, faites un « clic droit » sur « Paramètres... ».

Vous obtenez ensuite la fenêtre de configuration suivante :



3 COMMENT REJOINDRE UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM

3.1 Se préparer

Avant de rejoindre la visioconférence, vous devez :

- ouvrir l'ordinateur à l'avance afin d'éviter que des mises à jour démarrent en cours d'audience;
- vous assurer d'avoir installé l'application Zoom;
- fermer les applications inutilisées afin de maximiser la performance de l'ordinateur;
- privilégier un endroit calme pour ne pas être dérangé, pour faciliter l'écoute et être bien entendu lors de l'audience;
- prévoir un arrière-plan neutre;
- vous assurer que la lumière ambiante est adéquate. Pensez qu'elle peut varier durant la visioconférence, selon l'heure de la journée et la température extérieure;
- garder une bonne distance entre l'écran et vous;
- avoir à portée de main un téléphone pour communiquer en cas de problème technique. Attention : vous devez couper le son de votre téléphone durant la visioconférence;
- privilégier, si possible, le port d'un casque d'écoute avec microphone pour optimiser le son et le déroulement de l'audience;
- penser à couper le son durant la visioconférence lorsque vous n'avez pas besoin de prendre la parole.

3.2 Respecter le décorum

Les règles de décorum s'appliquent à toute audience tenue par le Tribunal, y compris celle tenue par visioconférence Zoom. Ainsi, tous les participants doivent se comporter de façon appropriée et se présenter convenablement.

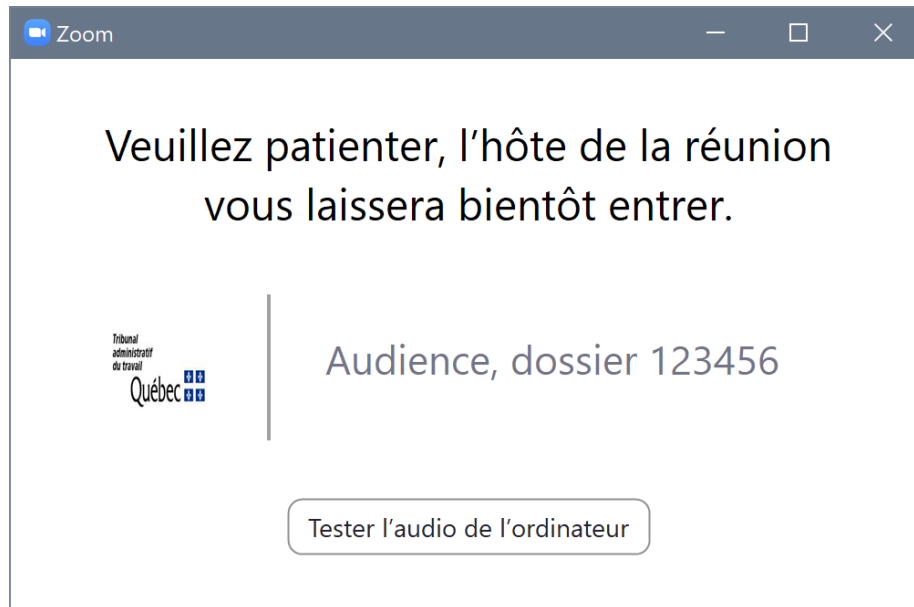
Pendant l'audience, il est formellement **interdit** d'utiliser des appareils électroniques, susceptibles de perturber le déroulement de l'audience.

Tout comme lors d'une audience tenue en personne, le juge administratif peut **rendre toute ordonnance**, y compris l'expulsion des participants, afin d'assurer la saine administration de la justice, la sérénité de l'audience, le bon ordre, le décorum ainsi que le respect des droits des parties et de leurs représentants.

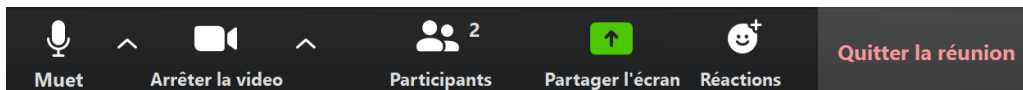
3.3 Rejoindre la visioconférence au moment prévu avec un ordinateur

Dans l'**avis de convocation** que vous avez reçu pour l'audience ou la séance de conciliation se trouve un lien de connexion (exemple : <https://zoom.us/j/XXXXXXXX>). Cliquez sur ce lien pour rejoindre la visioconférence.

Vous entrez d'abord dans la **salle d'attente**. Patientez quelques instants, vous serez admis à la visioconférence.

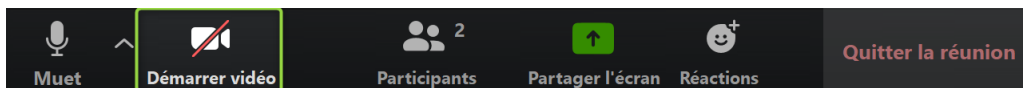


Lorsque la visioconférence débute, une barre d'outils s'affiche au bas de l'écran Zoom.



Votre caméra devrait s'activer automatiquement.

Si votre caméra ne s'active pas, cliquez sur le bouton « **Démarrer vidéo** » en bas de l'écran à gauche.

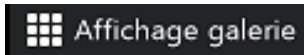


Vous êtes maintenant dans la salle virtuelle.

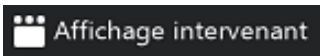
Choisir un mode d'affichage

À tout moment, vous pouvez choisir entre un « affichage galerie » ou un « affichage intervenant », situés dans le coin supérieur droit de l'écran Zoom.

Cliquez sur :



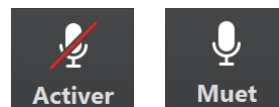
pour voir tous les participants à la visioconférence;



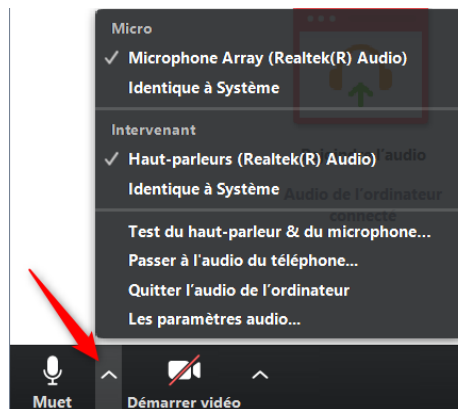
pour ne voir que le participant qui prend la parole.

Activer ou désactiver le microphone

Vous pouvez activer ou désactiver (muet) votre microphone.

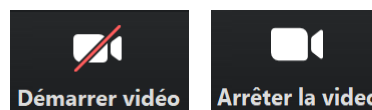


En cas de **problème de son**, cliquez sur la petite flèche à droite du microphone pour accéder au menu déroulant et aux paramètres.



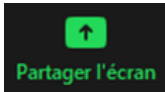
Activer ou désactiver la vidéo

Vous pouvez activer votre caméra (Démarrer vidéo) ou la désactiver (Arrêter la vidéo).



Si votre **connexion Internet ne fonctionne pas bien**, fermez votre caméra et réactivez-la quelques secondes plus tard.

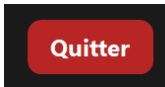
Partager votre écran



L'icône « Partager l'écran » permet de présenter des documents.

- ❖ **Important** : cette fonction **est désactivée** pour le participant. Seuls le juge administratif et le conciliateur peuvent activer le partage d'écran. Ils peuvent toutefois vous permettre de l'activer au besoin.

Quitter la visioconférence



Vous pouvez quitter la visioconférence en cliquant sur « **Quitter** ».

Si vous quittez la visioconférence par inadvertance, par exemple **en cas de mauvaise connexion Internet**, cliquez à nouveau sur le lien de connexion que vous avez reçu pour rejoindre la visioconférence.

4 ASSISTANCE TECHNIQUE

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez communiquer avec le bureau régional du Tribunal qui traite votre dossier. Les coordonnées de nos bureaux régionaux se trouvent à la page [Nous joindre](#) de notre site Web au www.tat.gouv.qc.ca.

ANNEXE

PARTICIPER À UNE VISIOCONFÉRENCE ZOOM AVEC UN APPAREIL MOBILE

1. APPAREIL MOBILE APPLE

1.1. Installer l'application Zoom sur un appareil mobile Apple (tablette ou téléphone intelligent)

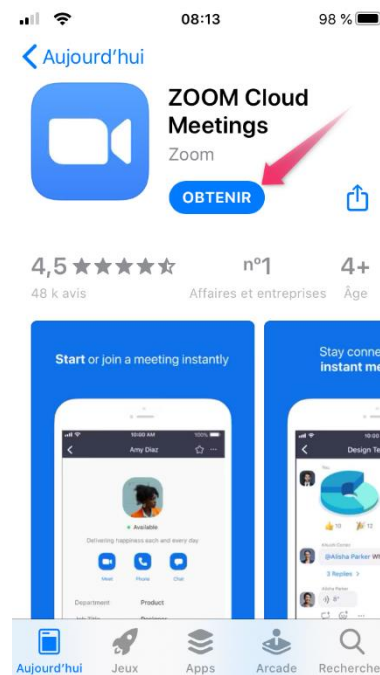
Si vous utilisez un appareil mobile Apple (tablette ou téléphone intelligent), installez l'application **ZOOM Cloud Meetings** à partir de l'App Store d'Apple.



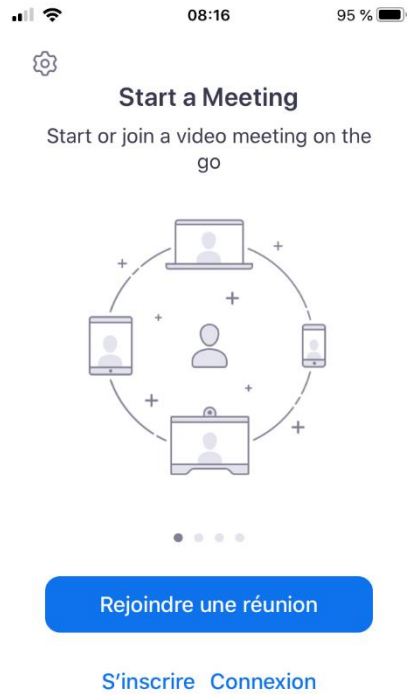
Voici le lien de téléchargement de l'App Store :

<https://apps.apple.com/ca/app/zoom-cloud-meetings/id546505307>

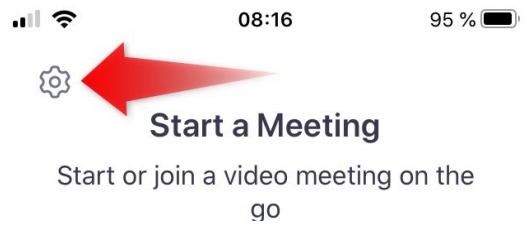
Après avoir cliqué sur le lien ci-dessus, vous êtes redirigé vers l'emplacement de téléchargement. Vous avez besoin d'un identifiant Apple pour télécharger le logiciel.



Une fois l'application installée, vous pouvez choisir l'option « Ouvrir », puis l'application **ZOOM Cloud Meetings** démarrera.



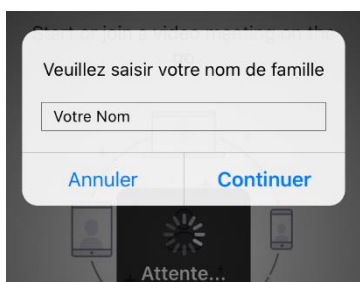
Au besoin, vous pouvez accéder aux paramètres de l'App via la petite roue d'engrenage à l'écran d'accueil de l'application.



1.2. Rejoindre la visioconférence à partir d'un appareil mobile Apple (tablette ou téléphone intelligent)

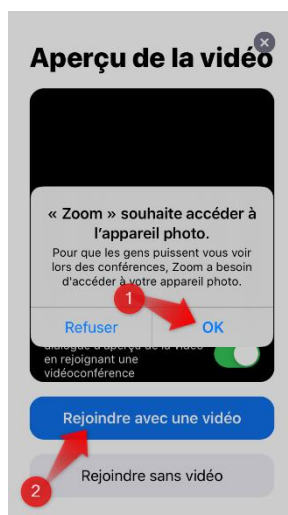
Dans l'**avis de convocation** de votre audience ou de votre séance de conciliation se trouve un lien de connexion (exemple : <https://zoom.us/j/XXXXXXXX>). Cliquez sur ce lien pour rejoindre la visioconférence.

Vous êtes alors invité à saisir votre nom.



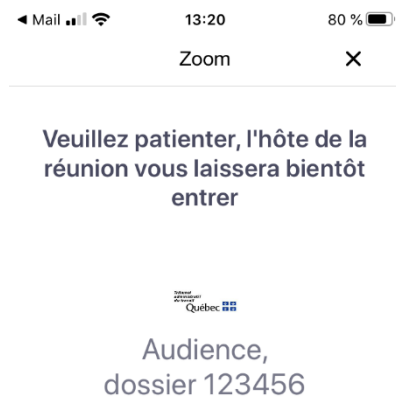
Important : saisissez votre **nom complet**, c'est-à-dire votre **prénom** et votre **nom de famille**. C'est ce nom complet qui s'affichera lors de la visioconférence. Il permettra au juge administratif ou au conciliateur de vous identifier et de vous admettre à la visioconférence.

L'application Zoom vous demande d'autoriser l'accès à votre appareil photo/caméra. Appuyez sur « **OK** », puis sur « **Rejoindre avec une vidéo** ».



L'application Zoom vous demande d'autoriser l'accès à votre microphone. Appuyez sur « **OK** ».





Vous entrez ensuite dans la **salle d'attente**.

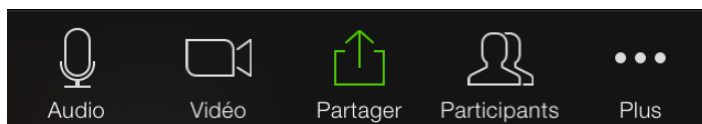
Patiencez quelques instants, vous serez admis à la visioconférence.

Une fois admis à la visioconférence, il ne vous reste qu'à accepter de rejoindre l'audio. Il est recommandé d'utiliser « **Appeler en utilisant l'Internet** ».



Lorsque la visioconférence débute, **deux barres d'outils sont affichées** : l'une au bas et l'autre au haut de l'écran Zoom. **À tout moment, touchez l'écran pour faire apparaître les barres d'outils.**

La barre d'outils au bas de l'écran Zoom affiche ce qui suit.



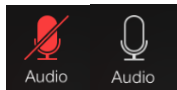
Votre caméra devrait s'activer automatiquement. Si votre caméra ne s'active pas, appuyez sur le bouton « Vidéo » pour l'activer.

Vous êtes maintenant dans la salle virtuelle.

Choisir un mode d'affichage

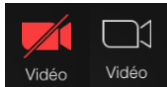
Pour choisir entre un « affichage galerie » ou un « affichage intervenant », balayez l'écran vers la gauche ou vers la droite. L'**affichage galerie** permet de voir tous les participants à l'audience alors que l'**affichage intervenant** ne présente que le participant qui prend la parole.

Activer ou désactiver le microphone



Vous pouvez activer ou désactiver votre microphone en appuyant sur l'icône « Audio ».

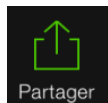
Activer ou désactiver la vidéo



Vous pouvez activer ou désactiver votre caméra en appuyant sur l'icône « Vidéo ».

Si votre **connexion Internet ne fonctionne pas bien**, fermez votre caméra et réactivez-la quelques secondes plus tard.

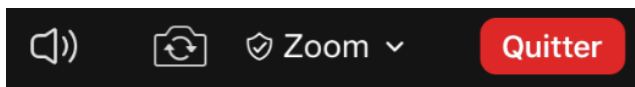
Partager votre écran



L'icône « Partager » permet de présenter des documents.

- ❖ **Important** : cette fonction **est désactivée** pour le participant. Seuls le juge administratif et le conciliateur peuvent activer le partage d'écran. Ils peuvent toutefois vous permettre de l'activer au besoin.

La barre d'outils au haut de l'écran Zoom affiche ce qui suit.



À tout moment, touchez l'écran pour faire apparaître les barres d'outils.

Activer ou désactiver le son provenant de la visioconférence :



Basculer vers la caméra frontale ou arrière :



Quitter la visioconférence :

Quitter

Si vous quittez la visioconférence par inadvertance, par exemple **en cas de mauvaise connexion Internet**, cliquez à nouveau sur le lien de connexion que vous avez reçu pour rejoindre la visioconférence.

2. APPAREIL MOBILE ANDROID

2.1. Installer l'application Zoom sur un appareil mobile Android

Voici le lien de téléchargement du Play Store (Android) :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=us.zoom.videomeetings>

